

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie de Brive-la-Gaillarde, pendant 33 jours consécutifs, du 15 mai au 16 juin 2017 inclus, sur la demande d'autorisation présentée par la société MECABRIVE INDUSTRIES relative à la mise en œuvre d'une nouvelle ligne de décapage du titane sur son site d'usinage et de traitement de surface de pièces pour l'aéronautique situé au 1 Impasse Langevin à Brive-la-Gaillarde (19 100).

Ce projet et les autres activités exercées sur le site relèvent de la nomenclature des installations classées pour les rubriques suivantes :

Rubrique	Activité	Capacité	Régime
2565.1.b	Traitement de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique – procédés utilisant des liquides (avec mise en œuvre de cyanures)	300 l	A
2565.2.a	Traitement de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique – procédé utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium ni de cyanures et à l'exclusion de la vibro-abrasion)	Volume total des cuves de traitement : 78 400 l	A
3260	Traitement de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique	78,70 m <sup>3</sup>	A
4110.2.a	Toxicité aiguë catégorie 1 Substances et mélanges liquides	300 kg	A
4120.2.a	Toxicité aiguë catégorie 2 Substances et mélanges liquides	37,89 t	A
1450.2	Solides inflammables (stockage et emploi de) 1. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. supérieure ou égale à 50 kg mais inférieure à 1 t	0,3 t	D
2560.B.2	Travail mécanique des métaux et alliages	Puissance installée des machines : 497 kW	DC
2940.2.b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc sur support quelconque. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé »	Quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre : 15 kg/j	DC
4110.1.b	Toxicité aiguë catégorie 1 Substances et mélanges solides	0,9 t	DC
4140.2.b	Toxicité aiguë catégorie 3 Substances et mélanges liquides	3,38 t	D
4440.2	Solides comburants catégories 1,2 et 3	2,27 t	D

A (Autorisation), DC (Déclaration avec Contrôle périodique) et D (Déclaration)

Monsieur Maurice Bar, ingénieur au Crédit agricole, retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Un exemplaire papier du dossier (comprenant notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale) et un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie de Brive-la-Gaillarde, pendant la durée de l'enquête, du 15 mai au 16 juin 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture de la Corrèze – bureau de l'urbanisme et du cadre de vie (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h30).

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Brive-la-Gaillarde,
- adresser ses observations et propositions par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Brive-la-Gaillarde, siège de l'enquête (code postal : 19 100),
- adresser ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : [pref-environnement@correze.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.gouv.fr) (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique relative au projet de la société MECABRIVE INDUSTRIES*).

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Brive-la-Gaillarde pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- le vendredi 19 mai 2017 de 14h à 17h,
- le lundi 29 mai 2017 de 9h à 12h,
- le mercredi 7 juin 2017 de 14h à 17h,
- le vendredi 16 juin 2017 de 14h à 17h.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Brive-la-Gaillarde,
- à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie),
- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Jean-Pierre Lavoute de la société MECABRIVE INDUSTRIES (tel : 05 55 92 75 00).

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral sur la demande (autorisation assortie du respect de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, le dossier, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>